



RC-POS (23_POS_36)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Vincent Bonvin et consorts au nom de les Vert-e-s - Agissons avec détermination contre le racisme structurel

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie à Lausanne le 22 août 2023.

Elle était composée de Madame la Députée Josephine Byrne Garelli, de Messieurs les Députés Sergei Aschwanden, Vincent Bonvin, Fabien Deillon (remplace Cédric Weissert, excusé), et Vincent Keller, ainsi que du soussigné, Président et rapporteur de la commission. Madame la Députée Graziella Schaller était excusée.

Madame la Conseillère d'Etat Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) a également participé à la séance. Elle était accompagnée de Monsieur Steve Maucci, Chef du Service de la population (SPOP) – DEIEP, et de Madame Amina Benkais-Benbrahim, Déléguée à l'intégration et Cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) au SPOP-DEIEP.

Le secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant rappelle le contexte dans lequel son postulat a été rédigé. Il évoque quelque 304 rapports documentant l'existence d'une forme de racisme structurel en Suisse, selon le Service fédéral de lutte contre le racisme. Comme le rappelle le texte de son postulat, le racisme structurel peut se définir comme « un mécanisme de discrimination ou d'exclusion de groupes racisés qui plonge ses racines dans notre société et se manifeste par des valeurs, des actes et des représentations normatives qui se sont développées au cours de l'histoire »¹.

Les notions de racisme structurel et de racisme systémique sont très proches. Il s'agit d'« un système social constitué de discours, de maximes d'action et de représentations normatives provenant de formes de domination qui se sont développées au cours de l'histoire et qui tendent à reproduire les rapports d'inégalités touchant les groupes racisés. Il n'est pas indispensable pour être en présence de discrimination raciale qu'il y ait une idéologie ou un acte expressément raciste commis par un particulier ou par une institution ; ce qui importe, dès lors, c'est moins qui en est l'auteur que les conséquences pour les victimes »².

¹ Définition reprise de « Racisme structurel en Suisse », Service de Lutte contre le Racisme SLR, Département fédéral de l'Intérieur, Mars 2023

² Source : Leonie Mugglin, Denise Efionayi, Didier Ruedin et Gianni D'Amato, décembre 2022 « Racisme structurel en Suisse : un état des lieux de la recherche et de ses résultats », *Revue Swiss Forum for Migration and Population Studies* #81f, Université de Neuchâtel, p.7

A ce titre, le postulant rappelle que les discriminations qui en découlent sont souvent sous-estimées, et que les moyens qui existent actuellement sont insuffisants. Par exemple, la norme pénale antiraciste, depuis son entrée en vigueur en 1995, a une portée tellement restrictive qu'elle aboutit à moins de 25 condamnations par an en moyenne, alors que les cas signalés sont bien plus nombreux, ce qui suscite un sentiment d'impunité chez les auteur es et de découragement chez les victimes qui évitent pour la plupart de porter plainte.

De plus, les personnes d'origine étrangère ne connaissent souvent ni leurs droits ni ce qui est mis en place par nos institutions pour les défendre. Au cours d'entretiens que le postulant a mené avec différentes communautés, une majorité des personnes a déclaré avoir subi des remarques ou des discriminations à caractère raciste, mais ne pas savoir que faire quand cela leur arrive ni vers qui se tourner. Ce manque de moyens contribue aussi à sous-estimer la problématique du racisme en Suisse.

Le postulant donne quelques exemples concrets de racisme structurel :

- Sur le marché de l'emploi, les personnes racisées ou portant un nom à consonance étrangère, avec un profil identique à celui d'une personne non-racisée, envoient entre 30 et 44% de CV supplémentaires pour trouver une place de travail ;
- Dans le domaine du logement, l'Office fédéral du logement estime que les personnes portant un nom à consonnance étrangère doivent faire 30% d'effort supplémentaire pour trouver un logement. Ces personnes paient aussi de plus hauts loyers ;
- Dans le domaine de l'égalité de traitement face aux forces de l'ordre ou à la loi, le profilage racial, les contrôles de police, les fouilles invasives, les fouilles à nu ou anales, les insultes, les blagues racistes sont une réalité vécue par les personnes racisées³. Bien qu'une prise de conscience des forces de l'ordre soit constatée, notamment dans le cadre de leur formation, il semble qu'il y ait encore du chemin à parcourir.
- De nombreux autres exemples existent dans d'autres domaines : la formation, la santé, la protection sociale, la représentation politique, les naturalisations, etc.

Sans viser à l'exhaustivité, le postulant tient à relever que le phénomène est réel, et insuffisamment combattu. Selon l'étude « Vivre ensemble en Suisse » de l'Office fédéral de la statistique, 27% de l'ensemble de la population déclare avoir été victime de discrimination⁴. Tous les spécialistes s'accordent à dire que la Suisse a du retard sur d'autres pays en ce qui concerne le débat scientifique et public sur le racisme. Pour de réelles avancées, tout indique qu'il faut penser la lutte contre le racisme comme un système cohérent ; il faut mieux documenter le phénomène afin de poursuivre une prévention plus ciblée et développer des politiques publiques efficaces face à ce problème qui n'est toujours pas réglé et qui impacte encore aujourd'hui beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes.

La Suisse n'est pas un pays raciste, et le postulant y croit profondément. Mais il y a du racisme en Suisse. Les victimes sont insuffisamment protégées et l'État n'agit pas suffisamment face à la situation. C'est pourquoi le postulant invite les commissaires à soutenir son postulat afin que l'État présente un plan d'action adapté à la réalité de notre canton.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) indique que le postulat serait l'occasion d'appuyer le travail effectué. En effet, une réflexion est actuellement menée avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (ci-après BCI) pour une stratégie d'intégration dans laquelle la question du racisme prend une part importante.

³ Source : Heidi.news « Racisme, la Suisse en flagrant déni », épisode 1 " «Tu prends le premier Black qui passe»: un policier suisse raconte le racisme au quotidien", janvier 2023 https://www.heidi.news/explorations/racisme-en-suisse-un-flagrant-deni/tu-prends-le-premier-black-qui-passe-un-policier-suisse-raconte-le-racisme-au-quotidien

⁴ Source: https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse.html

A noter que le BCI existe par la volonté du Chef du Service de la population (SPOP) ; il n'est pas valorisé au sein de l'État pour en faire un service transversal et les moyens à disposition sont aussi limités.

L'étude proposée au point 1 du postulat permettrait – avec l'appui du Grand Conseil – d'obtenir les moyens financiers pour donner mandat à un organisme indépendant (L'Unil par exemple) pour réaliser une telle étude. Elle appuierait le plan d'action qu'il a été décidé de mettre en place, de valoriser les actions entreprises, de faire de nouvelles recommandations et ensuite espérer obtenir le soutien du Grand Conseil pour les actions de prévention et les moyens financiers y relatifs.

La Déléguée à l'intégration et Cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) présente un panorama de la situation et des actions menées par le BCI en rapport avec le postulat.

Elle explique qu'en général, on commence par une étude d'évaluation d'impact à partir de laquelle un plan d'action est réalisé. Le BCI a procédé « à l'envers » en commençant par un certain nombre d'actions, ce qui est positif. Cette manière de procéder est expliquée par le fait que la loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) est très récente et que le BCI a commencé à œuvrer récemment, en 2009. Le Canton de Vaud a été le premier Canton suisse à lancer un appel à projets sur la question du racisme. A noter que les communes et les associations étaient déjà très impliquées depuis plusieurs décennies, mais il n'y avait pas de coordination.

En 2012, le BCI a commencé à œuvrer sur le volet de la sensibilisation (mission lui est donnée dans ce domaine par la loi). En 2014, la Confédération a mis en place des programmes cantonaux d'intégration (PIC) avec 8 domaines ; l'un de ces domaines a été la prévention de la discrimination, ce qui a permis au Canton d'avoir une architecture et des financements supplémentaires ayant donné l'occasion de lancer un certain nombre d'actions.

La Cheffe du BCI explique qu'il y des racismes au pluriel, dont le racisme systémique. Dans ce domaine, le BCI a mené plusieurs actions. Les axes suivants sont maintenus depuis maintenant 10 ans :

- Information et sensibilisation, notamment des institutions
- Consultations pour les personnes victimes de racisme

Le BCI finance pour la Ville de Lausanne une consultation pour le territoire lausannois et assure une consultation pour l'ensemble du canton au BCI.

- o 12 cas en 2012, près de 90 cas par année aujourd'hui ; la thématique est plus visibilisée notamment après les mouvements de rue et les personnes viennent plus facilement consulter.
- o Idée de régionaliser la permanence pour donner une accessibilité à cette prestation à toute la population.

- Financement de projets

La consultation et le financement de projets a pris beaucoup d'avance et le BCI est bien coté au niveau suisse, même s'il reste encore beaucoup à faire.

S'agissant du *racisme systémique*, le BCI a commencé à travailler avec l'Administration cantonale vaudoise en 2016-2017 et plusieurs actions ont été mises en place :

- *Action du Service du personnel* : module pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sur la politique inclusive de manière générale (handicap, genre, racisme avec indication qu'il s'agit d'une infraction pénale art. 261 bis CP)
- Exposition « Miroir, miroirs! » à l'occasion des 10 ans du BCI. Autour de cette exposition, des groupes de travail sur cette thématique ont été organisés. Cet événement a permis de sensibiliser aux outils, notamment la communication interculturelle, la norme pénale, etc.

- Collaborations avec des Départements et des services (actions à long terme, inscrits sur la durée de la législature, voire plus loin) :
 - O Depuis 2021 : Plateforme Police cantonale vaudoise (Polcant), Polices municipales et associations autour de la thématique du racisme :

Cette plateforme s'inscrit dans le plan d'action de lutte contre le racisme de la Polcant. Il s'agit d'une plateforme d'échanges et d'information qui met aussi en place des actions concrètes. Deux thématiques ont été choisies : le délit de faciès, le manque de diversité de recrutement dans la police.

Pour 2024, des rencontres entre associations et polices sont prévues et organisées par les membres de la plateforme. Le BCI a été invité à participer à la formation des aspirantes et aspirants de 2e année ; en septembre 2023. Trois ateliers sont prévus : atelier racisme antinoir, atelier multiculturalisme, atelier sur le dispositif de lutte contre le racisme dans le canton de Vaud, avec des cas réels impliquant les polices.

O Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (nouveau projet)

Un groupe de travail sera créé pour travailler sur le racisme dans les écoles et voir quels types d'actions peuvent être déployés avec les moyens à disposition. Il est prévu pour 2024 de lancer la Semaine d'action contre le racisme à partir des écoles.

o EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants)

Groupe de travail sur le racisme dans les foyers récemment réactivé et Groupe de travail Roms avec les communes

o CHUV

Le BCI finance un colloque qui se tiendra en septembre 2023 sur « Le racisme dans les soins ». De ce colloque émaneront des recommandations utiles pour établir un plan d'action pour le milieu de la santé.

Toutes ces actions pourront être inscrites dans un plan d'action. Toutefois la thématique est insuffisamment documentée. Pour pouvoir encore mieux cibler les actions, avoir de l'impact, vérifier que les actions vont dans la bonne direction et les affiner, il manque aujourd'hui une étude.

4. DISCUSSION GENERALE

Globalement, l'ensemble des commissaires ayant pris la parole reconnaissent la nécessité d'agir et l'existence de problèmes en la matière. Un e député e évoque notamment de gros problèmes dans les écoles, avec des comportements et propos racistes tenus par les élèves qui trouvent probablement leur source auprès des adultes. Un e député e évoque également le courage de plus en plus marqué pour dénoncer les actes de racisme. Ces victimes devraient être soutenues et appuyées dans leur démarche, y compris financièrement.

Un·e député·e considère qu'il faut non seulement étudier les moyens de lutter contre le racisme, mais aussi le phénomène de libération croissante de la parole raciste, notamment via les réseaux sociaux. A ce titre, un·e commissaire constate aussi une désinhibition marquée de la parole raciste, très marquée aux Etats-Unis mais également en Suisse, et pas seulement en ligne. Il y a une véritable nécessité d'agir.

Il est également relevé par plusieurs commissaires qu'il y a une importance certaine à analyser et comprendre les enjeux que l'Etat de Vaud ne maîtrise pas, et pas seulement les enjeux qui peuvent être traités dans les différents départements (marché du travail, de logement, faciès aux douanes, situation des élu·es en Suisse, etc.). A cette question, il est répondu qu'il faut en effet travailler sur des domaines comme les milieux économiques et le monde des entreprises en matière de sensibilisation, et plus généralement sur l'ensemble de la société. Une étude pourra notamment donner quelques pistes en la matière.

Le Chef du SPOP relève que les propos racistes sont clairement identifiables, alors que le racisme structurel, plus enfoui, reste difficile à appréhender. Dans certains cas, certain·e·s auteur·e·s d'actes racistes ne se rendent pas compte de comportements problématiques ou discriminatoires. La norme pénale antiraciste est aussi utile dans ces cas-là.

In fine, les commissaires s'étant exprimés relèvent un potentiel d'amélioration marqué en Suisse et dans le Canton de Vaud et c'est la raison pour laquelle ils et elles soutiendront le postulat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présent·e·s, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Montreux, le 28 janvier 2024

Le rapporteur : (Signé) Romain Pilloud